LEGENDE

- Limite de zone au PLU
- Espaces Boisés Classés
- Espaces Boisés Significatifs de la DTA
- Emplacements Réservés
- Numéro de l'emplacement réservé
- Limite des Espaces Proches du Rivage
- Coupures d'urbanisation
- Zones humides identifiées dans le cadre de l'inventaire du SAGE Estuaire de la Loire
- Cours d'eau identifiés dans le cadre de l'inventaire du SAGE Estuaire de la Loire
- Cabanes protégés au titre de l'article L 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Puits protégés au titre de l'article L. 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Eléments bâtis boisés protégés au titre de l'article L. 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Arbres remarquables boisés protégés au titre de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Haies et alignements d'arbres protégés au titre de l'article L. 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Jardins et bois protégés au titre de l'article L. 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Linéaires commerciaux protégés au titre de l'article L.123-1-5 7°bis du Code de l'Urbanisme
- Secteurs situés entre 0 et 5 m (IGN)
- Zone non aedificandi
- Secteurs d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur faisant l'objet d'un projet de hameau au titre du SCoT
- Limite Communale

UBa : zone mixte (habitat, commerces, services, équipements...) à dominante habitat correspondant au cœur de bourg de La Plaine sur Mer
UBb : zone mixte (habitat, commerces, services, équipements...) à dominante habitat correspondant aux extensions récentes de bourg de La Plaine sur Mer
UB : zone mixte (habitat, commerces, services, équipements...) à dominante habitat en milieu littoral et rétro-littoral
UC : zone destinée à l'accueil de constructions à vocation commerciale
UE : zone destinée à l'accueil d'activités économiques (hors activité commerciale exclusive)
UG : zone destinée à recevoir les constructions à usage d'activités liées à la conchyliculture
UL : zone destinée à recevoir les constructions liées à l'activité de cure thermale
UTc : zone destinée à recevoir des constructions liées à l'activité de camping-caravanage
UT : zone destinée à recevoir des constructions liées aux hôtels, résidences de tourisme...
UTLa : zone d'urbanisation future à court / moyen terme, à vocation habitat et situées en continuité du centre-bourg
1AUb : zone d'urbanisation future à court / moyen terme, à vocation habitat et situées en milieu littoral ou rétro-littoral
1AUc : zone d'urbanisation future à court / moyen terme, à vocation d'équipements collectifs ou touristiques
1AU : zone d'urbanisation future à long terme, à vocation mixte (dominante habitat)
1AUeq : zone d'urbanisation future à long terme, à vocation d'équipements
A : zone agricole
Aa : zone agricole d'intérêt paysager
Ax : sièges d'exploitation en coupure d'urbanisation
Ab : zone agricole bocagère
Ah/Ah1 : zone habitée au sein d'une entité agricole / naturelle homogène pouvant recevoir des constructions nouvelles, à usage de logement
Ah2 : zone habitée au sein d'une entité agricole / naturelle homogène ne pouvant pas recevoir de constructions nouvelles à usage de logement
N : zone naturelle à préserver
NL : zone naturelle de loisirs
Np : zone naturelle correspondant aux espaces remarquables définis au titre de l'article L.146-6 du Code de l'Urbanisme
Npp : zone définie en vue d'assurer la préservation du Domaine Public Maritime
Ng : zone naturelle située en coupure d'urbanisation

Liste des emplacements réservés :

N°	Désignation	Surface	Bénéficiaire
1	Extension du cimetière au Nord de la rue de la Libération	2 205 m²	Commune
2	Création d'un parc de stationnement pour le jardin des Lakes	3 363 m²	Commune
3	Elargissement de voirie - sécurisation du carrefour rue de l'Ilot	185 m²	Commune
4	Création d'un accès à la zone conchylicole (accès zone de stockage)	847 m²	Commune
5	Création d'un giratoire pour aménagement de l'entrée de ville Nord	4 157 m²	Commune
6	Supprimé		
7	Elargissement de la rue de la Libération pour création de pistes cyclables	3 520 m²	Commune
8	Création d'un accès à la zone 2AU Est du centre-bourg pour assurer les liaisons douces	146 m²	Commune
9	Supprimé		
10	Création d'un accès à la zone de la Noëtrie	116 m²	Commune
11	Création d'une voie de contournement du bourg entre la rue de la Libération et le carrefour de la Croix Chotet	31 274 m²	Commune
12	Création d'un accès à la 1AUb de la Vallée	89 m²	Commune
13	Création d'une liaison douce et réaménagement de l'offre en stationnement entre les impasses de Jade et Léon Fourneau	183 m²	Commune
14	Création d'un parc de stationnement pour les usagers du port	3460 m²	Commune

Liste des OAP :

N°	Secteur
1	Cœur de station
2	Nord Bourg
3	Est Bourg
4	Zone conchylicole
5	La Piraudière
6	La Vallée
7	L'Ormelette
8	Les Raillères
9	La Brandière
10	La Muse
11	Les Gatebunières
12	La Genière
13	Les Bleuets

Département de la Loire Atlantique (44)

Commune de La Plaine sur Mer

PLAN LOCAL D'URBANISME

3.b. Documents graphiques du règlement

Zonage PLU

Echelle 1 / 2 000

Plan	Date
Prescription	26/10/2010
Arrêt	26/10/2012
Approbation	26/10/2013

Cadastre DGI - Droits de l'Etat réservés

Nm 146-6

Commune de SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

Commune de PORNIC